

Publié par : juridique
Date de dépôt : 23/06/2025
Date de retrait : 23/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° N° D2025-108

Objet PARTICIPATION ET ADHESION AU PLAN MOBILISATION DES COMMUNES POUR LE CLIMAT DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Exposé des motifs :

La Métropole Aix-Marseille Provence propose aux 92 communes et aux mairies de secteur de s'engager formellement dans le Plan de mobilisation des communes pour le climat. Ce plan adopté par la Métropole le 16 décembre 2021 a pour objectif de faciliter la mise en place d'actions en faveur du climat, de l'air et de l'énergie au niveau local.

Ce plan comprend un catalogue d'actions liées au climat, à l'air et à l'énergie et un recueil des dispositifs d'accompagnement existants sur ces thématiques. Les actions ont été définies en adéquation avec la stratégie du Plan Climat Air Energie Métropolitain et sont répartis en 7 axes :

- Pratique exemplaire,
- Aménagement et équipement résilient,
- Mobilité active,
- Economie durable,
- Prévention des déchets,
- Nature et prévention des risques,
- Mobilisation territoriale.

La métropole propose aux communes de s'engager formellement dans le plan de mobilisation des communes pour le climat. Ce faisant, les communes s'engagent à :

- choisir puis mettre en place un certain nombre d'actions parmi les 32 proposées,
- informer régulièrement les services métropolitains de l'État d'avancement des actions choisies,
- participer activement aux rencontres du réseau des communes engagées pour le climat.

En retour, la Métropole-Aix-Marseille Provence s'engage à :

- les accompagner dans la mise en place des actions choisies,
- partager le résultat des études et diagnostics menés à l'échelle du territoire,
- créer, animer un réseau des communes engagées dans la démarche,
- effectuer une évaluation annuelle des actions conduites par la commune ou la mairie de secteur sur la base du reporting qui lui aura été transmis.

L'engagement dans le plan de mobilisation des communes permettra à notre collectivité d'approfondir et de valoriser ses démarches en faveur du climat, de l'air et de l'énergie, en s'inscrivant dans une dynamique territoriale plus large. Il facilitera le partage d'expériences et l'échange avec les autres communes du territoire métropolitain, apportant un soutien supplémentaire à l'action entreprise par notre commune. À la fois boîte à outils et communauté d'acteurs engagés, le plan mobilisation des communes pour le climat est une opportunité pour développer nos actions pour le bien-être de nos concitoyens.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

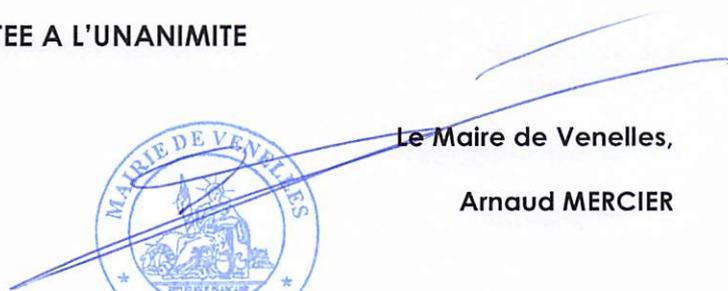
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Agenda 2030 de la commune de Venelles, ses défis et ses objectifs,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la participation et l'adhésion au plan de mobilisation des communes pour le climat de la métropole Aix-Marseille Provence.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ


Le Maire de Venelles,
Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_108-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025